



Saint-Maurice

TOUR D'HORIZON DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil général du 10 juin 2025

TOUR D'HORIZON

1. Investissements 2025 –
Ecoles Primaires

2. Investissements 2025 –
Zone sportive

3. Investissement 2024 –
Les Perris

4. Investissements 2025 –
Gel

1. INVESTISSEMENTS 2025 - EP

Crédit d'engagement :

Bâtiment extension	CHF 5'000'000.00
Qualité du terrain	CHF 140'000.00
Bâtiment existant	CHF 860'000.00
Classes provisoires	CHF 1'032'000.00
Réserve pour divers et imprévus	CHF 68'000.00
<u>Panneaux solaires photovoltaïques</u>	<u>CHF 240'000.00</u>
	CHF 7'340'000.00

1. INVESTISSEMENTS 2025 - EP

Contrôle de coûts au 25 mai 2025 :

Terrain	CHF 19'580.30
Travaux préparatoires	CHF 748'000.00
Bâtiment	CHF 6'068'000.00
Aménagements extérieurs	CHF 135'000.00
Frais secondaires (imprévus)	CHF 135'000.00
Déménagement	CHF 32'000.00
Equipement	CHF 175'000.00
<u>Etanchéité bâtiment</u>	<u>CHF 80'000.00</u>
Total	CHF 7'392'580.30

1. INVESTISSEMENTS 2025 - EP

Y compris :

- Réfection étanchéité CHF 80'000.00
- Pompage nappe phréatique CHF 106'000.00
- Remplacement alimentation chauffage CHF 70'000.00
- Plus-value pour peinture dans locaux existants CHF 22'000.00
- Déménagements CHF 30'000.00

Sans les panneaux solaires : contracting avec Genedis SA

2. INVESTISSEMENTS 2025 - ZONE SPORTIVE

Le permis de construire a été délivré le 5 juin 2025.

Les travaux vont débuter sous peu...sous réserve de la disponibilité des entreprises adjudicatrices.

3. INVESTISSEMENTS 2024 - LES PERRIS

- Une première rencontre exploratoire a eu lieu avec l'ingénieur mandaté, les services communaux et la présidence.
- Le principe d'un rapport final a été posé et exigé de l'ingénieur avec une séance de rendu définitif avec le Conseil municipal et une autre avec la Commission de Gestion.
- Les métrés définitifs n'ont pas été arrêtés à ce jour.
- A la première analyse, les montants sont en dépassement dans les rubriques concernées, soit les routes communales, l'eau potable, la récolte des eaux usées. Seul le budget pour l'éclairage public a été respecté.
- **Devront être examinés en détail : la justification des montants, la gouvernance du projet dans sa globalité, dont, surtout, la chaîne de décision et de confirmation des mandats donnés à l'entreprise.**

4. INVESTISSEMENTS 2025 – GEL DES INVESTISSEMENTS

Vu le point précédent :

Le Conseil municipal a décidé, en séance du 4 juin 2025, le gel de tous les investissements 2025 concernant les rubriques concernées, à savoir principalement ceux concernant la collecte des eaux usées, les routes communales et l'éclairage public, les mandats ayant déjà été attribués concernant la distribution d'eau potable.

Au besoin, les investissements seront reportés à l'année 2026.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



COMMUNE DE SAINT-MAURICE
CHEMIN DE LA TUILERIE 3
CP 83
1890 SAINT-MAURICE

ADMINISTRATION@ST-MAURICE.CH
024 486 60 60